

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.-F. MARTINE, E. BLANC, N. VIOLLET, C. BOUVARD, E. COUTURIER, F. PRAS, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN.

Absents excusés : Mrs Luc PITTNER et Henri REYNAUD

Secrétaire de séance : Mr Zéphir FOURNIER

Le compte rendu de la séance du 28 Mai 2014 est approuvé à l'unanimité ainsi que le procès-verbal du 20 Juin 2014 relatif à l'élection des délégués en vue de l'élection sénatoriale.

TRAVAUX ROUTIERS ET MARQUAGE AU SOL :

Madame le Maire expose à l'assemblée que le 2 juillet 2014, elle a reçu en Mairie, en présence d'Emmanuel BLANC, Monsieur Alain CORBEL, Responsable de Secteur auprès du service des routes du Conseil Général de l'Ain, afin de faire le point sur la signalisation des voies communales et départementales traversant la commune, en prenant en compte la sécurité des usagers.

Principaux points évoqués :

- **Chemin desservant le hameau de Condamine :** Actuellement dépourvu de signalisation, bien que débouchant sur la RD8, il est décidé d'implanter un STOP et sa présignalisation à 50 mètres ainsi que le marquage au sol correspondant. Les travaux seront à la charge du Conseil Général.
- **Vercosin :** La perception du virage à l'entrée de Vercosin, au niveau de la maison SIMONET, étant à améliorer, ce virage sera sécurisé. D'autre part, il est constaté que la rue de Vercosin, en contrebas de la RD8, donnant priorité à cette voie, ne justifie pas la mise en place d'une signalisation particulière, si ce n'est que la haie abaissée au niveau de la RD améliorerait la visibilité.
- **Luthézieu : Carrefour RD54-RD54d :** Il est décidé d'aménager 2 ou 3 places de parking pour les logements de l'immeuble SEMCODA ; ces emplacements seront matérialisés à la peinture, au pied du mur d'enceinte ; travaux à la charge de la commune.
Prévoir d'installer des bordures au droit de la chapelle pour éviter que les eaux pluviales aillent raviner le cimetière.
- **Chemin de Glargin :** Ce chemin, en forte pente, en contrebas de la RD8 mériterait d'être doté d'un sens interdit et supprimerait toute ambiguïté sur le sens de la circulation (signalisation à la charge de la commune).
- **Samonod : RD8 :** Un arrêt de car étant prévu à Samonod : il est décidé de prévoir un cheminement piétons, en accotement le long de la RD8 en descendant. Voir pour stabiliser l'accotement, baliser le chemin en prenant en compte la circulation des poids lourds. Les lignes STOP et le passage piétons sont à refaire de même qu'il manque une présignalisation « Stop à 30 mètres ». Ces travaux seront à la charge de la commune.

- **Belmont : RD8** : Le virage à la descente étant difficile à négocier du fait de la présence des ilôts en milieu de chaussée, au niveau de la Mairie, celui-ci serait à aménager en déplaçant le monument aux morts. Pour ce faire, une acquisition foncière devra être envisagée.
- **Rue de Thurignin - RD8** : Il est envisagé la pose d'un panneau STOP et de sa présignalisation à 50 mètres en débouchant sur la RD8 (à la charge du Conseil Général).
- **Champdossin** : Les marquages au sol du plateau traversant sont à refaire ainsi que le passage piétons et la matérialisation d'un petit ilôt sur la voie communale adjacente. Travaux à la charge de la commune.
- **Lotissement Les Mélines - RD8** : La voie desservant le lotissement débouche sur la RD8. Un panneau « Cédez le passage » serait à poser ainsi que sa présignalisation à 50 mètres. Le marquage au sol déterminerait aussi la limite entre la voie communale et la voie départementale. Ces travaux seront à la charge du Conseil Général.
- **Massignieu** : Le marquage au sol du plateau traversant, les bandes d'arrêt des STOP et les miroirs sont à renouveler. Travaux à la charge de la commune. D'autre part, la voie communale qui dessert la carrière et débouche sur la RD69d est dépourvue de signalisation. Un panneau « Cédez le passage » et sa présignalisation à 100 mètres ainsi que le marquage au sol sont à prévoir. Ces travaux seront à la charge du Conseil Général.

Il est décidé de refaire le point en Septembre avec le service des routes du Conseil Général.

Travaux sur voies communales :

Les différents devis reçus pour la réfection des voies communales sont examinés. Après discussion et débat au sein de l'assemblée, une majorité décide de faire effectuer les travaux d'aménagement des voies communales par une entreprise de travaux publics. L'entreprise EIFFAGE est retenue pour les travaux suivants :

Route de Condamine : la totalité de la route sera refaite pour un montant hors taxes de 45 021 €. Ces travaux sont couverts par la garantie décennale de l'entreprise. Avant le début des travaux, il faudra vérifier que la traversée d'eau pluviale a bien été prévue.

Voie communale n° 1 entre Neyrieu à Bioléaz : les travaux sur cette route s'effectueront pour un montant hors taxes de 14 857,50 €.

ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE :

Emmanuel BLANC fait part au Conseil des propositions commerciales reçues pour l'acquisition d'un tracteur neuf. Après discussion, l'offre de l'Entreprise MONOD est retenue pour un tracteur CLASS ARION 410 avec chargeur neuf et sécurité au prix hors taxes de 60 833,33 €. Une reprise de l'ancien tracteur est prévue.

AVENANT DE MOINS VALUE AVEC L'ENTREPRISE LYVET POUR LE MARCHÉ « TOITURE MAIRIE-PHOTOVOLTAÏQUE » :

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'un projet d'avenant vient d'être déposé par le maître d'oeuvre, le Cabinet GIFFON, concernant le marché de travaux « Toiture Mairie-Photovoltaïque » avec l'Entreprise LYVET.

L'objet de cet avenant est le suivant :

1°) - Rectification du montant hors taxes du marché initial, erroné suite à une erreur matérielle (inversion de chiffres sur un sous-total du devis : 32 860,30 € au lieu de 32 860,03 €, ce qui donne un montant de marché de 38 513,70 € au lieu de 38 513,43 €,

2°) - Suppression du poste n° 102.2 : chevrons : 1 230,00 € H.T., les travaux relatifs à ce poste n'ayant pas été réalisés.

Le nouveau montant du marché, après rectification de l'erreur matérielle et constatation de la moins value de 1 230 € est le suivant : 37 283,70 € H.T. ou 44 740,44 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'Entreprise LYVET l'avenant n° 1 au marché de travaux « Installation photovoltaïque et réfection de la toiture du bâtiment Mairie ».

RESULTATS DE LA VENTE DES BOIS DU 11 JUIN 2014 :

Eric COUTURIER, qui a assisté à la vente des bois du 11 Juin 2014 à MEXIMIEUX, informe l'assemblée du résultat de celle-ci, à savoir que seul l'article 1007 en forêt de Bioléaz a trouvé preneur. Les Scieries de Savoie LAPIERRE & MARTIN, ont acheté le lot pour 7 986,00 €.

L'article 1006, en forêt de Belmont, dont le prix de retrait avait été fixé à 14 828 €, n'a pas été vendu le 11 Juin. La Scierie MONNET-SEVE venant de faire une offre de 13 500 € pour ce lot, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de celui-ci à cette scierie.

DELIBERATION POUR ACCEPTER LE CHEQUE EMIS PAR LA SOCIETE COFORET :

Madame le Maire informe l'assemblée que le Société COFORET vient d'émettre, en faveur de la commune, un chèque de 554,13 € correspondant à la vente des bois chablis en forêt de Belmont et Bioléaz. Elle demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à mettre ce chèque à l'encaissement. Après délibération, le Conseil autorise le Maire à porter à l'encaissement le chèque de 554,13 € qui s'inscrira en recettes de fonctionnement du budget forêt – Article 7022.

DELIBERATION AUTORISANT LA COLLECTE DES CHAMPIGNONS AU PROFIT DE L'ENTREPRISE MAISON VIALADE :

Madame le Maire présente à l'assemblée des courriers émanant de l'Office National des Forêts (O.N.F.) concernant la collecte des champignons de type lactaire à lait rouge (sanguins) sur le territoire de la forêt communale. L'O.N.F. ayant retenu l'offre de la Maison VIALADE et du Syndicat des Cueilleurs du Bugey au prix T.T.C. de 1,50 € le kilo, elle demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce point. Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable au ramassage des champignons lactaires à lait rouge sur le territoire de la forêt communale au profit de l'entreprise Maison VIALADE et mandate l'ONF pour assurer le contrôle et le dénombrement des quantités ramassées et mettre en recouvrement, pour le compte de la commune, le produit de la collecte.

DELIBERATIONS DE SOUTIEN :

Le Conseil Municipal prend les délibérations de soutien suivantes :

- **Soutien au Conseil Général de l'Ain :** Le Conseil Municipal réaffirme son opposition ferme à la suppression du Conseil Général de l'Ain et affirme son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents .
- **Soutien à l'Association des Maires de France (A.M.F.)** pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

DELIBERATION POUR CONSTATATION D'UNE CREANCE ETEINTE :

Madame le Maire informe l'assemblée de la situation de la SARL CIMAB qui a fait l'objet d'une procédure judiciaire par laquelle le Tribunal de Commerce a prononcé la clôture des opérations de cette société pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire. Cette société étant redevable envers la commune d'une créance de 114,36 € correspondant à l'abonnement assainissement des années 2008-2009 et 2010, il convient de délibérer pour constater la créance éteinte par insuffisance d'actif dans une procédure judiciaire, sachant que pour combler cette dette, un mandat de paiement de 114,36 € devra être émis par la commune. Après délibération, le Conseil Municipal prend acte du jugement et autorise le Maire à émettre le mandat de paiement correspondant qui s'inscrira en dépenses de fonctionnement du budget assainissement – compte 6542.

QUESTIONS DIVERSES :

Rapport d'activité du SIVOM : Madame le Maire donne la parole à Jean-François MARTINE, délégué auprès du SIVOM, pour commenter le rapport d'activité de l'exercice 2013. Il est rappelé que ce document est tenu à la disposition du public et que toute personne intéressée pourra le consulter en Mairie.

Demande d'utilisation de la salle polyvalente pour des cours de danse africaine : Madame CAMARA sollicite la mise à disposition de la salle polyvalente en vue de pouvoir y dispenser des cours de danse africaine une fois par semaine de septembre à juin. Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette mise à disposition et, dans l'affirmative, d'en fixer le tarif. Après délibération, le Conseil estimant que cela représenterait trop de contraintes (ouverture et fermeture de la salle, mise en route et arrêt du chauffage en hiver, etc...), décide d'émettre un avis défavorable à cette demande.

Fiche action du Syndicat Mixte du Séran : Nadine VIOLLET expose que le Syndicat Mixte du Séran propose aux communes adhérentes une étude pour un plan de desherbage sous la forme d'une fiche action, dans le cadre du contrat de rivière. Ce plan devenant obligatoire à partir de 2020, le Syndicat du Séran a décidé de préparer les communes à d'autres pratiques en informant les élus et les agents techniques et en précisant que des aides financières pourront être accordées pour la mise en application de ce plan. Après délibération, le Conseil Municipal donne un accord de principe sur ce point mais demande à rencontrer Monsieur MOLINIER avant un engagement définitif. Une réunion est programmée en septembre.

Présentation du projet de carrière par l'entreprise FAMY : Monsieur PETTETIN de l'Entreprise FAMY se propose de venir faire une présentation du projet de carrière au Conseil Municipal. Après discussion, il lui sera proposé la date du Jeudi 9 Octobre 2014 à 19 h 30 en Mairie.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 15 Septembre 2014